

## Négociation Elsevier : un accord est trouvé

A la date du 31 janvier 2014, au terme de plusieurs mois de négociations, le consortium Couperin en charge de la négociation, l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur opérateur chargé de l'acquisition de la ressource et l'éditeur Elsevier sont arrivés à un accord concernant l'abonnement à la Freedom collection<sup>1</sup> en licence nationale.

Cet accord correspond au mandat qui avait été donné au consortium Couperin par le comité de pilotage de la Bibliothèque Scientifique Numérique sur la base de la proposition d'Elsevier qui lui avait été soumise le 19 décembre 2013.

Cet accord constitue une avancée d'un point de vue tarifaire : sur les 5 années du contrat le prix moyen annuel acquitté par l'ensemble des membres de l'ancien groupement sera inférieur au coût 2013 et il offre aux nouveaux membres un accès considérablement élargi. Mais surtout, il marque un progrès important d'un point de vue qualitatif, par son ampleur et par les garanties obtenues. Les acquis de ce contrat sont uniques et propres au marché français.

Les négociations ont pu être menées efficacement grâce au nouveau cadre d'action qui a été mis en place avec la Bibliothèque scientifique numérique. Celui-ci repose sur une structuration plus forte des acteurs avec l'intégration dans Couperin de tous les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les négociateurs ont ainsi bénéficié d'un fort soutien de la communauté scientifique, assumé au plus haut niveau des établissements ou de leurs représentants. L'appui permanent du Ministère est déterminant pour rendre effective une politique nationale voulue par les acteurs dans l'intérêt des communautés de recherche.

La logique à l'œuvre avec cet éditeur s'inscrit dans la démarche plus globale de constitution de collections documentaires accessibles par tous les chercheurs de tous les établissements. Cette démarche a été amorcée par l'achat de ressources rétrospectives, dans le cadre du projet ISTEEX qui est soutenu par le programme des Investissements d'avenir et va bénéficier à tous les chercheurs en France, où qu'ils exercent leurs activités.

L'approche adoptée par le comité de pilotage de la BSN consiste en la mise en place d'une licence nationale pour un abonnement courant. Cette licence nationale permet d'offrir un accès identique à tous les chercheurs au sein des unités mixtes de recherche, partagées entre des universités et des organismes. Elle apporte ainsi une solution simple et efficace aux questions d'irrigation documentaire dans le contexte français de complexité institutionnelle.

La licence nationale couvre **l'intégralité des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, de nombreux établissements hospitaliers publics et des agences, ainsi que la Bibliothèque nationale de France**. Le périmètre des établissements desservis passe ainsi de **147 établissements à plus de 600**. Le périmètre définitif n'est pas totalement arrêté, quelques établissements pourront encore être inclus si le recensement qui a été réalisé lors des négociations n'est pas exhaustif.

---

1 La freedom collection regroupe plus de 2300 revues scientifiques publiées par Elsevier dont plus de 1800 titres actifs en 2014.

En garantissant les droits d'accès aux contenus souscrits à l'issue du contrat pour tous les abonnés et la fourniture de l'équivalent de deux collections papiers, l'accord renouvelle plusieurs points acquis lors de la négociation 2011-2013.

Plusieurs nouveaux acquis doivent être signalés. Outre le périmètre qui est considérablement étendu, les institutions bénéficiaires disposeront :

- d'une garantie sur la pérennité de la collection éditoriale mise à disposition des ayants droits,
- de conditions très favorables qui permettent aux communautés visées de disposer de collections papiers nécessaires à leurs travaux de recherches ou pour des besoins de préservation,
- des droits de data mining et de text mining sur la plateforme ScienceDirect d'Elsevier en utilisant les dispositifs techniques mis à disposition par l'éditeur.

L'accord comporte une clause de révision des tarifs la dernière année du contrat pour tenir compte des éventuelles évolutions de la structure de l'information scientifique et technique liées notamment au développement des publications en gold open access.

La négociation 2014-2018 porte sur de l'électronique uniquement, ce qui signifie que les établissements qui souhaitent acquérir des exemplaires imprimés (en dehors de ceux prévus à des fins de conservation et qui sont inclus dans l'accord) devront les acquitter en plus. En 2013, les abonnements papier représentaient 3,75 % du montant total de l'accord. L'objectif est d'amener les établissements à ne plus souscrire d'abonnements papier en dehors de ceux prévus par l'accord pour les missions de conservation.

Le passage à une licence nationale va permettre de procéder à une répartition plus équitable des coûts entre les différents établissements en utilisant un modèle prenant en compte les publics utilisateurs de la ressource (enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants, ingénieurs de recherche, praticiens hospitaliers). Les secteurs disciplinaires des utilisateurs constitueront aussi un paramètre pour la répartition des coûts. Les scénarios de modèles de répartition seront présentés dans les prochaines semaines au comité de pilotage de la Bibliothèque Scientifique Numérique.

Les éléments contractuels de ce nouvel accord, effectif au 1er janvier 2014, se traduiront dans un marché signé entre l'éditeur et l'ABES.

**Contact :**

Grégory COLCANAP  
Coordonnateur du consortium COUPERIN  
gregory.colcanap@univ-evry.fr